



COMMUNE D'ARDES SUR COUZE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2015

Présents : Mmes Anglaret, Buffay, Folio Monier. MM. Bourdiol, Deloison, Finaud, Gaillot, Michalon, Rousset, Therme, Veissiere.

Pouvoirs : M T Du Garay à B Veissiere
I Allezard à R Finaud

Absent excusé: M T Dugaray, I Allezard,

Absent : L Magne

Secrétaire de séance : Mme Monier Sylvie

Ordre du jour :

- Administration générale
- Foncier
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI)
- Adhésions EPF- Smaf
- Point sur les commissions
- Point sur Ardes Communauté
- Points divers

L'an deux mil quinze, le 16 novembre à 18 H, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ardes sur Couze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

La séance se déroule sous la présidence de Bernard VEISSIERE, Maire.

ADMINISTRATION GENERALE

Décision modificative : L'opération « cocon » a permis d'effectuer des travaux d'isolation des combles de la poste, la gendarmerie, et des deux bâtiments de l'école primaire. Le montant des travaux s'élève à 24 358.72 € TTC et les services du conseil départemental co financeur de l'opération nous demandent de prévoir l'inscription du coût total de l'opération afin de budgétiser les écritures d'ordres de fin d'année.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin de permettre celles- ci :

Dépenses : (2315) + 24 358.72 €

Recettes : (16873) + 17 051.10 €
(238) + 7 307.62

Création de poste : Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. A l'unanimité le conseil valide la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2eme classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour permettre l'avancement de grade de ses agents.

Cantine Scolaire : Le maire informe les membres du conseil de l'augmentation du nombre des repas pris au restaurant scolaire, et de la nécessité de mettre en place une nouvelle organisation pour le bon fonctionnement de celui- ci et le bien- être des enfants. L'embauche d'un quatrième agent devient nécessaire. Il évoque néanmoins la difficulté à recruter du personnel qualifié et disponible sur ce créneau horaire. Il rappelle aussi le choix de la collectivité de consolider les emplois des agents déjà en place.

Il est proposé aux membres du conseil d'accorder la gratuité des repas du restaurant scolaire pour un enfant sur deux si l'agent est contraint d'inscrire ceux- ci à la cantine pendant son temps de travail si celui- ci est inférieur à 2 heures journalières. Accord unanime du conseil.

Subventions aux associations : Le conseil propose d'attribuer les subventions ci dessus aux associations qui fourniront leur bilan d'activité et leur bilan financier de l'année 2014/2015 :

Ardes nature :	195 €	Les pièces montées de la Couze :	195 €
Les églantines :	195 €	Les villages fleuris :	195 €
Amicale des sapeurs pompiers	195 €	Cultive ton cèl	195 €
L'Ardoisienne:	195 €	Hard moto	195 €
Le club Mercoeur :	195 €	Judo Club Ardoisien :	195 €
Société de pêche :	195 €	Coopérative scolaire	195 €
Les petits mollets du Cézallier	195 €	Académie Aïkido d'Ardes/ Couze	195 €
Ardes jeunesse	195 €	Les p'tits loups du Cézallier	195 €
Les petits loups du Cézallier	195 €	Lesjeunes agriculteurs du canton d'Ardes	195 €
ARAC	195 €	Ardes plastiques	195 €
La Saint Simon	195 €	Terroir dans l'assiette	195 €
Ardes R Soft	195 €	Ardes multisports	195 €
ZumZum Ardes	195 €		

Prestation action sociale 2015 : Le maire propose au Conseil municipal d'attribuer une prime forfaitaire de 184 € brut/employé/an, au titre des prestations d'action sociale qui s'inscrivent progressivement au menu des collectivités territoriales. Elle permet l'amélioration des conditions de vie des personnels dans des domaines aussi divers que la restauration, le logement, la famille et les loisirs. Ces prestations sont inscrites dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités. Accord du Conseil, la totalité de cette prime serait versée aux personnes travaillant plus de 26 heures par semaine et au prorata des heures effectuées pour les employés à temps partiel.

FONCIER

Acquisition terrain : Monsieur et Madame CLADIÈRE Alain se sont portés acquéreurs du lot n° 7, cadastré A1024 sis au lotissement de Teyde d'une superficie de 922 m² au prix de 37 €/m². Conformément à l'arrêté de lotir déposé à l'étude de Maître Matthieu MANGON, notaire à ARDES SUR COUZE et du document d'arpentage établi par le Cabinet GEOVAL, Géomètres – experts à CHAMALIERES. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à procéder à la vente du lot n° 7 du lotissement de Teyde à Monsieur et Madame CLADIÈRE Alain au prix de 37 €/m², frais d'acte et d'enregistrement en sus à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette transaction, et charge l'étude de Maître Matthieu MANGON de rédiger l'acte.

Division lot n°2 lotissement de Teyde : Un nouveau point est fait sur la division du lot n° 2 du lotissement de Teyde. Au vu des devis déjà étudiés et dans l'attente du chiffrage de France Télécom, le conseil souhaite en faire part aux futurs acquéreurs pour savoir s'ils donneront suite à ce projet. Un surcoût d'environ 3 000 € à 3 500 € pour la viabilisation de chaque lot est à prévoir. A suivre.

Terrain captage Mazoires : Le maire informe de la demande de la Commune de Mazoires qui souhaitait acquérir 80m² situés sur le bord de la parcelle du captage de Flay afin de pouvoir créer un chemin d'accès à une parcelle enclavée. Aujourd'hui la commune de Mazoires nous informe qu'une autre solution a été trouvée. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Alignement SERRE : Monsieur SERRE Jean Pierre s'est porté acquéreur d'une propriété sise 68 Grande rue et une partie de celle-ci se situe rue de la Brèche. Monsieur SERRE souhaite acquérir une partie de parcelle du domaine public communal d'une surface de quelques mètres carrés. Le Maire rappelle que ce bien appartient au domaine public de la commune, et précise qu'il faudra prévoir sa désaffectation et son déclassement du domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente. La demande concerne une parcelle imbriquée entre deux bâtiments, dans un renforcement de la Rue de la Brèche, ni la circulation, ni le stationnement de la rue ne seront troublés par cette désaffectation. Le prix de vente pourrait être le même que celui appliqué pour la cession à la pharmacie de la Couze, soit 2 €/m². Tous les frais d'actes relatifs à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil accepte la demande et va se rapprocher du cabinet GEOVAL pour l'établissement d'un document d'arpentage, va solliciter Maître Mangon pour l'établissement des actes et autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

Sanitaires Place de la Fontaine : Bernard VEISSIERE rappelle le projet de reconstruction de sanitaires Place de la Fontaine dans le petit passage déjà équipé de tous les réseaux nécessaires. Il faut prévoir sa désaffectation et son déclassement du domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune. Nous pourrions alors engager la demande de permis de construire.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COORDINATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le Maire expose au conseil qu'après une phase de consultation des élus, le Préfet du Puy-de-Dôme a présenté le 05 octobre 2015 à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme.

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 07 août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés. A compter du 08/10/2015, le conseil municipal a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

A l'issue de cette période, le préfet transmettra l'ensemble des avis recueillis à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer à son tour. Les propositions de modification adoptées par la commission à la majorité des 2/3 de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma qui sera arrêté avant le 31 mars 2016.

Le projet de schéma prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants en passant de 44 EPCI (43 communautés de communes et une communauté d'agglomération) à 14 EPCI et avec la dissolution potentielle de 59 syndicats intercommunaux.

Concernant notre territoire, le projet de schéma prévoit :

« La future communauté de communes regrouperait 56 214 habitants et les 8 communautés constituant le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (hors la commune de La Godivelle, membre de la CC Ardes Communauté), soit 92 communes.

C'est un territoire dynamique en terme démographique qui attire de nombreux ménages aspirant à habiter à la fois dans un cadre rural et à proximité des centres urbains, cette dynamique étant plus portée par les autres communes du territoire qu'Issoire.

Un espace géographique porteur d'identité...

Un espace économique et social cohérent...

Une intercommunalité au niveau du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (PIVAS) permettrait un partage de la richesse économique et une véritable solidarité financière du territoire qu'un découpage intermédiaire ne permet pas.

Un espace de coopération pertinent et effectif...

Ce périmètre est donc pertinent pour mutualiser et permettre de dégager des moyens financiers, techniques et humains pour un meilleur service à la population. Tous ces arguments semblent donc plaider naturellement en faveur d'un regroupement en une seule communauté de communes des 8 communautés de communes actuellement existantes ».

Le Maire propose au conseil d'approuver sans réserve le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par le Préfet du Puy-de-Dôme le 05 octobre 2015 à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité et sans réserve le projet de SDCI présenté par le Préfet du Puy-de-Dôme.

ADHESIONS EPF-Smaf

Les communes de COUTANSOUZE (Allier), de MONTMAROULT (Allier), CRAPONNE SUR ARZON (Haute Loire), de MASSIAC (Cantal), de SAINT ETIENNE DE MAURS (Cantal), les communautés de communes du PAYS DE SALERS (Cantal), du PAYS DE MAURIAC (Cantal), les syndicats -Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac (Cantal), et des eaux de Drugeac Saint Bonnet de Salers (Cantal) ont demandé leur adhésion à l'EPF- Smaf Auvergne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

POINTS SUR LA COMMISSION ADMINISTRATION ET VIE LOCALE

Site Internet :

Le site internet est en phase de réalisation, sa structure est finalisée. Marc DELOISON , Rémy GAILLOT , Guillaume ROUSSET, Florence BUFFAY et Pascale CLADIERE ont travaillé sur les différents contenus avec Jean Pierre BOUVET, concepteur du site.

Les pages : accueil, vie municipale, vie locale, école primaire, associations , démarches : état civil , urbanisme, élections, tourisme et actualités sont en partie réalisées. Les autres rubriques sont en cours de réalisation puis d'intégration.

Local produit locaux : Les producteurs de produits locaux réunis en association « Terroir dans l'assiette » occupent une salle voûtée d'Ardes communauté située Rue des Jardins. Ces locaux bien que très adaptés ne bénéficient pas d'une localisation attractive. Les producteurs souhaiteraient pour plus de visibilité bénéficier d'un local rue du Commerce ou Grande Rue. Guillaume ROUSSET qui les a rencontré évoque la possibilité d'aménager l'ancienne « maison GUILLON », idéalement située et peu utilisée. Ce local raccordé électriquement ne devrait nécessiter que de petits aménagements (raccordement eau, transport des chambres froides et divers présentoirs). Accord du conseil pour une mise à disposition d'un an avec prise en charge de l'abonnement électrique et d'eau.

Ménage salle multi activités : Suite à la réunion d'Ardes multisports la question de l'entretien ménager de celle-ci et des sanitaires en période de fermeture du centre de vacances a été évoquée. Les différents utilisateurs sont l'association Ardes multisports et ses sections associées (Zumba et sportez vous bien), Ardes communauté pour le centre de loisirs et les TAP et la commune d'Ardes pour l'école.

Guillaume ROUSSET et Florence BUFFAY présents à cette réunion ont sous réserve de l'avis du conseil proposé qu'une heure de ménage sanitaires et couloir soit à la charge de la Mairie vu l'occupation hebdomadaire de la salle par les enfants de l'école primaire . Accord du conseil. Pour information en période hiver (5 mois) le calendrier du ménage pourrait se décomposer ainsi :

1 h de ménage sanitaire couloirs MAIRIE semaine 1

1 h de ménage sanitaire couloirs ARDES MULTISPORTS semaine 2

1 h de ménage sanitaire couloirs ARDES MULTISPORTS semaine 3

3 h de ménage COMPLET sanitaire couloirs + salle multi ARDES CO semaine 4

L'entretien courant de la salle devra être fait par chaque utilisateur lors de son occupation un planning sera affiché dans la salle et dans les sanitaires. Un ménage complet devra être fait par les utilisateurs occasionnels (loto, marché de Noël, théâtre) qui s'engageront à rendre la salle et les sanitaires propres.

Animations commerçants : Les commerçants proposent une quinzaine commerciale avec tombola en cette fin d'année 2015. La commission a proposé que la commune apporte son aide logistique (affiches, tracts, mise en place cabanes de Noël). L'opération pourrait consister à établir ensemble un programme associant le lancement de la quinzaine le dimanche 6 décembre avec le marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves, à la salle multiactivité d'Ardes Communauté, une tombola disponible chez les commerçants dès le lundi 7 décembre et jusqu'au lundi 21 (matin) inclus ; l'urne de la tombola sera présente à la maison de Pays (les gens indiquent leurs noms et téléphone au dos des tickets), des journées spéciale promo ou animation, laissés à la liberté de chacun des commerçants qui le souhaitent et le spectacle familial proposé par Ardes Co le 12 décembre à la Salle multiactivité. La commune offrira le verre de l'amitié le 21/12/15 sur le marché à l'occasion du tirage de la tombola. Accord unanime.

POINTS SUR LA COMMISSION TECHNIQUE

Route du Pereyrol : Les travaux de réfection du chemin communal qui relie la route d'Anzat aux quatre chemins du Bonmorin sont terminés. La commune a préféré au final la réfection de celui-ci par un bi-couche entrecoupé par des reverdos. Le conseil souhaite une limitation d'utilisation pour les véhicules de moins de 3T500, sauf pour les riverains afin de protéger et pérenniser ce nouveau revêtement. Dans la même optique le conseil souhaite ne plus demander le déneigement de cette portion de voirie. Un arrêté du Maire sera pris et des panneaux de signalisations apposés.

Personnel : Jacques THERME informe de la prolongation de l'arrêt maladie d'un agent des services techniques et du prochain arrêt d'un autre agent qui doit subir une intervention chirurgicale l'amenant à envisager une absence d'environ 2 mois. Les services techniques passant de 4 agents à 2 avec sur l'un des deux des prescriptions du médecin du travail limitant à 1 h par jour les transports en tracteur.

L'activité hivernale nécessitant une présence plus accrue du fait du salage ou du déneigement de certaines voiries communales non seulement la semaine mais aussi les weekend, il devient urgent de recruter une personne supplémentaire. Après en avoir délibéré, le choix des élus se porte sur une personne polyvalente pouvant assurer la conduite du tracteur et le maniement d'une lame de déneigement et d'une saleuse.

Employé sous contrat de 2 à 3 mois ou peut être envisager le recrutement d'un jeune en contrat avenir pour une durée de 1 à 3 ans, mais sans pouvoir lui assurer la pérennisation de son emploi au terme de celui ci. A suivre.

Chantier Insertion : Les membres de la commission technique rappellent la demande faite à Ardes Communauté d'appui du chantier d'insertion pour divers travaux (four de Poudain, petite maçonnerie).

Guillaume ROUSSET souligne les difficultés actuelles du chantier qui accueille un public de demandeurs d'emploi plus âgés, et que les actions soutenues doivent correspondre aux critères retenus par les services du Conseil Départemental. Le Four de Poudain n'est techniquement pas réalisable par le chantier et le mur de l'école a été réalisé par les services techniques de la commune. Un projet de passerelle qui enjambrerait le béal au niveau du stade et qui permettrait d'organiser un cheminement entre celui-ci et l'impasse du béal pourrait être proposé. A suivre.

Pompe de la Couze : Jacques Therme fait état de la panne concernant la pompe de la Couze, les premières informations provenant du Syndicat des Eaux du Cézallier laissent penser à un arrêt définitif de celle-ci ce qui nécessiterait son remplacement. Investissement lourd puisqu'une nouvelle pompe pourrait coûter entre 6000 et 7000 €. A suivre

POINTS SUR ARDES COMMUNAUTE

Maison de service :Ardes Communauté, petite communauté de 15 communes, centrée autour d'Ardes-sur-Couze, a développé depuis sa création de nombreux services à la population : centre de loisirs, 1^{er} C.I.A.S. créé en Auvergne, action publique en cas de carence du privé (station service, bureau de presse,...), médiathèque, accueil touristique,... Toutefois, les services sont disséminés en plusieurs lieux (siège d'Ardes Communauté, maison de Pays,...). Par ailleurs, la maison de Pays, située dans la grande rue, arrive désormais à la limite de son développement, faute de place notamment. Elle occupe pour autant différentes fonctions : médiathèque (dont accès informatique), accueil touristique, services à la population (inscription au centre de loisirs, carte de lavage et de carburants, reprographie, reliure, numérisation,...).

Il apparaît également que les nouvelles technologies peuvent apporter de nouveaux services (télécentre, antenne numérique d'école de musique, lieu d'ateliers numériques et formations, dispositif relai du PVP, cabine de téléchargement des fonds libres de droits, ...) et, enfin, un manque de lieu associatif, de pratiques se fait jour dans le cadre des rencontres avec les acteurs culturels du territoire.

En lien direct avec la politique culturelle engagée sur le territoire en 2013, la médiathèque doit devenir un lieu privilégié de diffusion et de production artistique et culturelle (résidence d'artiste, création locale, ateliers,...).

La fonction d'accueil touristique, dont la demande a fortement augmenté avec la création du village vacances « Le Cézallier » (265 lits) est aujourd'hui assurée en même temps que les autres services dans un espace peu adapté et un peu à l'ancienne. La mise en tourisme du territoire (programme d'investissement en cours) doit s'accompagner d'une promotion (à l'échelle Pays) et d'un accueil performant (localement). Le souhait est de développer un accueil numérique in situ (pour les démarches de commercialisation et le « faire venir », c'est l'ALT qui est compétente et il apparaît plus pertinent de s'inscrire dans des outils régionaux que d'en développer d'autres – auvergne-travel par ex.). Ceci passe par exemple par l'implantation de bornes automatisées ou autre dispositif pour les informations de base (météo, plans), d'écrans relais visibles de l'extérieur pour assurer le passage de l'information y inclus quand l'établissement est fermé et pour les arrivées de dernière minute, table tactile de découverte etc...

Au-delà, Ardes Communauté, conscient de la nécessité de renforcement du lien social, de l'apport de la mixité, est amené à repenser ses services globalement, en proximité, en prenant en compte les révolutions apportées par le numérique.

Enfin, Ardes-sur-Couze est identifié dans le S.C.O.T. comme un des pôles structurants du maillage territorial. Elle concentre en effet services et commerces utiles à un bassin plus large. Ardes Communauté

souhaite donc améliorer la qualité de ses services et les ancrer durablement sur le territoire au bénéfice des populations du bourg centre et des communes de montagne notamment.

Ses objectifs sont dès lors les suivants :

- Offrir aux populations un lieu de rencontres, transversal, convivial
- Conforter et élargir le bouquet de services à la population (télécentre ?, coworking ?, pratiques culturelles,...)
- Inscrire la fonction d'accueil touristique dans la dynamique des « Offices de Tourisme de demain »
- Intégrer les usages numériques aux fonctions précitées

Le projet in fine : Ardes Communauté pour répondre aux enjeux ci-dessus présentés et en complémentarité des autres équipements intercommunaux déjà réalisés (maison de santé, centre touristique,...) envisage la création d'une maison de service de nouvelle génération, répondant aux exigences du label « Relais de service » et sous le concept de tiers lieu.

Ardes Communauté souhaite réaliser une acquisition puis une qualification d'un bien, dont l'implantation est à déterminer ou à défaut, une construction neuve. Le projet sera envisagé en différentes tranches fonctionnelles, la première tranche consistant en l'étude de programmation, l'acquisition, l'ingénierie et l'atteinte du clos couvert. Les tranches suivantes permettront le développement des fonctions. L'équipement sera un point d'ancrage social, économique et culturel.

CLSH : Une relance vient d'être effectuée auprès des services des domaines pour l'estimation des deux bâtiments du CLSH . A suivre

Convention de mise a disposition de personnel et de locaux à Ardes Communauté : Le Maire rappelle au membre du conseil municipal qu'Ardes communauté est la structure porteuse de l'organisation des Temps d'Activité Périscolaire issus de la réforme des rythmes scolaires. Ardes communauté , la commune d'Ardes , la commune d'Agnat et la commune de Saint Gervazy souhaitent associer leurs moyens de façon à apporter aux enfants un programme d'activité de qualité adapté à chaque âge, diversifié en cohérence avec le Programme Educatif de Territoire (P.E.D.T) validé par l'ensemble des partenaires à l'automne 2015. Pour cela les communes s'engagent à mettre a disposition d'Ardes communauté à titre gracieux, le personnel communal et les locaux nécessaires à l'organisation des TAP. Accord du Conseil, qui autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec Ardes Communauté, la Commune d'agnat et la commune de Saint Gervazy.

POINTS DIVERS

AD'AP : Bernard VEISSIERE rappelle les obligations issues de la loi du 11 février 2005 et de l'ordonnancement du 26 septembre 2014 de mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap). Celui ci est achevé depuis septembre 2015 et a été transmis aux services de l'Etat. Il rappelle que 11 ERP (Etablissement recevant du Public) et 3 IOP (Installations Ouvertes au Public) sont concernés et que l'estimation financière de mise en accessibilité se monte à 49 788.45 €. En conclusion la commune souhaite rendre accessible en priorité les ERP remplissant une mission de service public ainsi que les ERP à caractère religieux/historiques qui sont les plus utilisés par la population locale et les touristes. Les contraintes d'accès et les contraintes majeures (escaliers, ressauts divers, visibilité des bâtiments et des services) seront traités en priorités pour permettre au plus grand nombre l'accès au ERP. Une mutualisation des moyens, achats, etc..... est souhaitée à l'échelle intercommunale. La politique d'accessibilité se veut donc identique sur l'ensemble des communes d'Ardes Communauté. La commune d' ARDES sur COUZE ayant une population de moins de 1000 habitants, le PAVE ne sera pas mis en place mais la démarche d'accessibilité sera prise en compte lors des aménagements de voirie et menée en collaboration avec les commerçants du territoire. Des travaux précédents ont déjà permis d'améliorer l'accessibilité d'une partie des voiries communales. Bernard VEISSIERE propose de faire parvenir à chaque élu le diagnostic d'accessibilité réalisé par Paulin GUILLEMIN (stagiaire d'Ardes Communauté) pour plus de précision.

Enquête vitesse : Bernard VEISSIERE revient sur l'enquête concernant la vitesse dans le bourg organisée durant l'été. Les résultats ne font pas apparaître de solutions exploitables, les propositions étant trop variées.

Etude du SIEG : Parallèlement à l'enquête réalisée par la commune sur la possibilité d'extinction des lumières du bourg une partie de la nuit. Bernard VEISSIERE a demandé au SIEG la réalisation d'une étude afin de connaître réellement l'impact d'une telle mesure. L'enquête est en cours de réalisation et son résultat fera l'objet d'une prochaine réunion.

Etat d'urgence : Suite aux attentats meurtriers qui se sont produits à Paris dans la nuit du 13 au 14 novembre 2015 le gouvernement a été conduit à déclarer l'état d'urgence. Florence BUFFAY souhaite savoir si la collectivité a reçu des consignes spécifiques sur des mesures de sécurité à mettre en place à l'école primaire. A ce jour nous n'avons pas reçu de consignes particulières mais Bernard VEISSIERE propose de se rapprocher des services de la Préfecture et en informera l'école.

D'autre part, Michel DUPUY, agent technique communal a pris l'initiative ce samedi de mettre les drapeaux en berne. Le Maire l'en a remercié et le conseil exprime sa reconnaissance à Michel DUPUY.

Clôture de la séance à 20 h 15.